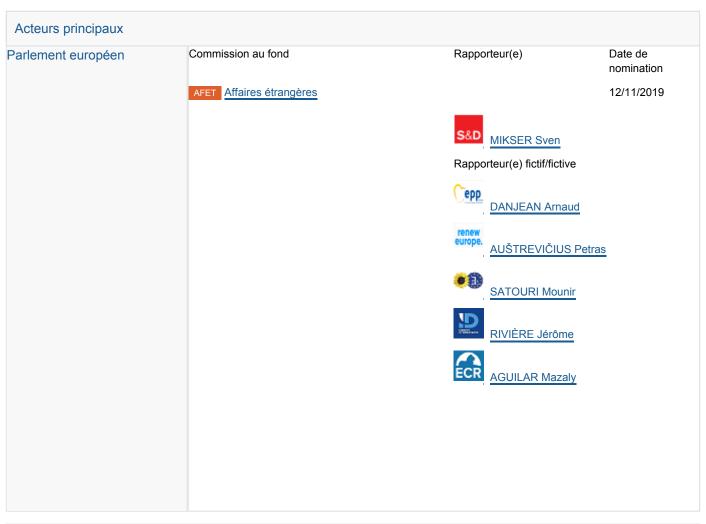
Procedure file

INI - Procédure d'initiative 2020/2004(INI) Procédure terminée Recommandation au haut représentant et au Conseil au titre de l?article 118 dans le cadre de la préparation de la procédure d?examen 2020 du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du contrôle des armes nucléaires et du désarmement nucléaire Sujet 6.10.03 Contrôle des armements, non-prolifération nucléaire



Evénements clés						
16/01/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission					
19/02/2020	Vote en commission					
25/02/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0020/2020	Résumé			
20/10/2020	Débat en plénière	T				
21/10/2020	Décision du Parlement	<u>T9-0281/2020</u>	Résumé			
21/10/2020	Fin de la procédure au Parlement					

Informations techniques				
Référence de procédure	2020/2004(INI)			
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative			
Base juridique	Règlement du Parlement EP 118			
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159			
Etape de la procédure	Procédure terminée			
Dossier de la commission parlementaire	AFET/9/02160			

Portail de documentation							
Projet de rapport de la commission	PE645.058	13/01/2020	EP				
Amendements déposés en commission	PE646.945	29/01/2020	EP				
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0020/2020	25/02/2020	EP	Résumé			
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<u>T9-0281/2020</u>	21/10/2020	EP	Résumé			

Recommandation au haut représentant et au Conseil au titre de l'article 118 dans le cadre de la préparation de la procédure d'examen 2020 du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du contrôle des armes nucléaires et du désarmement nucléaire

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport dinitiative de Sven MIKSER (S&D, EE) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil et au vice?président de la Commission/haut représentant de IUnion pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la préparation de la procédure dexamen 2020 du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le contrôle des armes nucléaires et le désarmement nucléaire.

Les députés ont rappelé que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) était incontestablement le plus important instrument international de régulation du régime nucléaire de ces 50 dernières années.

La conférence dexamen de 2020 se tiendra dans un contexte international particulièrement difficile sur le plan de la sécurité du fait du blocage de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, du retrait des États-Unis du plan daction global commun conclu avec Ilran ainsi que des violations alléguées de celui-ci par Ilran, de lextinction du traité FNI et de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations pour la prolongation du nouveau traité START entre la Russie et les États-Unis.

En vue de faire en sorte que le processus dexamen de 2020 soit couronné de succès, les députés ont adressé au Conseil et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité les principales recommandations suivantes:

- rappeler quun multilatéralisme effectif et un ordre international fondé sur des règles sont des conditions sine qua non de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires:
- réaffirmer que le TNP est une pierre angulaire du régime de non?prolifération et du désarmement nucléaires, ainsi quun rempart irremplaçable face au risque de prolifération nucléaire et constitue un cadre indispensable pour préserver et consolider la paix et la sécurité dans le monde;
- réaffirmer ladhésion pleine et entière de l'Union et de ses États membres au TNP ainsi quà la non-prolifération, au désarmement et à lutilisation pacifique de lénergie nucléaire;
- continuer de soutenir les activités en amont de la conférence dexamen du TNP de 2020 en consacrant 1,3 million dEUR à des activités de sensibilisation;
- insister sur le fait que toute accentuation des divergences entre les États contribuerait à discréditer progressivement le TNP en tant quinstrument juridique mondial fiable ainsi quà fragiliser le régime mondial de désarmement;
- souligner que la vérification effective du désarmement nucléaire est essentielle pour parvenir à un monde exempt darmes nucléaire et inviter États parties à tout mettre en uvre pour progresser dans les processus de contrôle de larmement et de désarmement nucléaire;
- exhorter les États-Unis et la Russie à renforcer la confiance mutuelle en vue de la reprise du dialogue sur les modalités envisageables dune nouvelle relation en matière de contrôle de larmement et les encourager à sengager en faveur dune prorogation du nouveau traité START et à négocier un nouvel instrument qui englobe à la fois les armes déployées et non déployées, les armes stratégiques et non stratégiques, ainsi que la Chine;
- exprimer sa préoccupation quant à la disparition du traité FNI, notamment à la lumière du fait que les missiles à moyenne portée sont particulièrement susceptibles daccroître les risques descalade nucléaire sur le continent européen;
- confirmer le droit des parties au TNP dutiliser lénergie nucléaire à des fins pacifiques pour répondre à leurs besoins énergétiques à long terme:

- limiter le transfert de technologies nucléaires pertinentes en matière de prolifération aux États parties au TNP qui ont conclu et mettent en uvre les garanties généralisées de Agence internationale de lénergie atomique (AIEA);
- continuer duvrer à linstauration de zones exemptes darmes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Recommandation au haut représentant et au Conseil au titre de l'article 118 dans le cadre de la préparation de la procédure d'examen 2020 du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du contrôle des armes nucléaires et du désarmement nucléaire

Le Parlement européen a adopté par 641 voix pour, 5 contre et 47 abstentions, une Recommandation au Conseil et au vice-président de la Commission/haut représentant de lUnion pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la préparation de la 10ème procédure dexamen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le contrôle des armes nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le TNP, pierre angulaire du régime de non?prolifération et du désarmement nucléairesLes députés ont rappelé que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) était incontestablement le plus important instrument international de régulation du régime nucléaire de ces 50 dernières années. Il a conduit plusieurs États à renoncer aux armes nucléaires en Europe, en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Il a permis le développement pacifique de lénergie nucléaire et a conduit à des réductions drastiques des arsenaux nucléaires depuis la guerre froide.

La conférence dexamen de 2020 se tiendra dans un contexte international particulièrement difficile sur le plan de la sécurité du fait du blocage de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, du retrait des États-Unis du plan daction global commun conclu avec Ilran ainsi que des violations alléguées de celui-ci par Ilran, de lextinction du traité FNI et de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations pour la prolongation du nouveau traité START entre la Russie et les États-Unis.

Les députés ont souligné le risque que les grandes puissances militaires ne recourent plus au contrôle de larmement et au désarmement afin dapaiser les tensions internationales, ce qui, en définitive, entraînerait le retour au premier plan du fait nucléaire au cur des équilibres stratégiques avec une augmentation des risques nucléaires au niveau mondial.

En vue de faire en sorte que le processus dexamen de 2020 soit couronné de succès, le Parlement a adressé au Conseil et au vice-président de la Commission/haut représentant de lUnion pour les affaires étrangères et la politique de sécurité les principales recommandations suivantes:

Le TNP, pierre angulaire du régime de non?prolifération et du désarmement nucléaires

Le Parlement a recommandé de :

- rappeler quun multilatéralisme effectif et un ordre international fondé sur des règles sont des conditions sine qua non de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires et que le TNP constitue un cadre indispensable pour préserver et consolider la paix et la sécurité dans le monde :
- réaffirmer ladhésion pleine et entière de l'Union et de ses États membres au TNP ainsi quà la non-prolifération, au désarmement et à lutilisation pacifique de lénergie nucléaire.

Progresser dans le contrôle des armements et de désarmement nucléaire

Le Parlement a souligné que la vérification effective du désarmement nucléaire était essentielle pour parvenir à un monde exempt darmes nucléaire. Il a recommandé :

- dinviter États parties à progresser dans les processus de contrôle de larmement et de désarmement nucléaire, en particulier par la réduction globale du stock mondial darmes nucléaires, et pour garantir que la tendance à la réduction de larsenal nucléaire engagée depuis le pic atteint par le nombre des armes nucléaires en 1986 ne sinverse pas;
- dexhorter les États-Unis et la Russie à renforcer la confiance mutuelle en vue de la reprise du dialogue sur les modalités envisageables dune nouvelle relation en matière de contrôle de larmement et de les encourager à sengager en faveur dune prorogation du nouveau traité START et à négocier un nouvel instrument qui englobe à la fois les armes déployées et non déployées, les armes stratégiques et non stratégiques, ainsi que la Chine.

Le Parlement a exprimé sa préoccupation quant à la disparition du traité FNI, notamment à la lumière du fait que les missiles à moyenne portée pourraient accroître les risques descalade nucléaire sur le continent européen. Il a recommandé :

- dencourager le dialogue sur la possibilité dun traité multilatéral sur les missiles balistiques;
- de limiter le transfert de technologies nucléaires pertinentes en matière de prolifération aux États parties au TNP qui ont conclu et mettent en uvre les garanties généralisées de Agence internationale de lénergie atomique (AIEA);
- de continuer duvrer à linstauration de zones exemptes darmes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient;
- de confirmer le droit des parties au TNP dutiliser lénergie nucléaire à des fins pacifiques pour répondre à leurs besoins énergétiques à long terme.